

LES ACTIONS A MENER AUPRES DU DRH AVANT LE DEPART A LA RETRAITE

1-Remplir le formulaire AC 100 pour donner toutes les informations utiles au CSRH.

Ce document fait parti de ceux contenus dans le dossier envoyé à domicile.

2-Faire une demande de "Carte retraité"avec une photo, à partir de la connaissance de la date officiellement déterminée et si cela n'a pas été fait au moment du départ. Certains avantages sont attribués sur sa présentation quand on est parti de l'entreprise.

REMARQUE IMPORTANTE: tous courriers concernant les RH doivent être adressés à

- **ORANGE Services RH**

TSA 27328 - 86013 POITIERS Cedex

3-S' inscrire auprès du CCUES pour réactiver le compte au niveau du guichet unique car celui comme salarié est désactivé. Un " identifiant/ mot de passe" sera envoyé par mail pour bénéficier des avantages attribués aux retraités (<http://ce-orange.fr//inscription-retraite.html>)

4-Informer la Mutuelle Générale,s'informer et surtout réfléchir concernant les conditions à propos de la complémentaire santé. L'adhésion doit se faire sous 6 mois suivant la retraite si l'on souhaite continuer à adhérer à celui du régime groupe « complémentaire santé ».

MAIS ATTENTION ORANGE NE CONTRIBUERA PLUS AUX 50% (www.prevoyons.com)

Les fonctionnaires restent rattachés à la MG en termes de correspondant vis à vis de la Sécurité Sociale.

Pour les salariés de droit privé rien ne change.

5-Bénéficier d'une formation "je prépare ma retraite" module OEE1226.

Elle se déroule sur 2 jours ET va perdurer.

6- Recueillir en amont des informations sur le PERCO/PEG.

7-Restituer tous les équipements informatiques ou/et les **équipements liés à l'activité** quand on est en temps libéré au sein de l'entreprise. Si le TPS s'est déroulé en dehors d'Orange, ils ont été restitués au moment de l'entrée en mécénat de compétence.

8-Faire une demande auprès de l'entité de rattachement pour pouvoir garder le N° de mobile professionnel à titre personnel 3 mois avant.

9-Connaître des différentes associations qui relient les retraités (ACR, ANR, etc.....)

10-Prendre connaissance des pertes/avantages liés au départ à la retraite (Offres kiosque salarié, CE, etc.../ Abonnement gratuit à la LSF, 3000UT sur ligne RTC pour les niveaux IV.4 et + pendant 2 ans sauf si option des 60%, accès aux restaurants administratifs avec subvention, accès aux sites d'Orange,

11- Etre abonné à Orange MAG à titre gracieux en faisant une demande d'abonnement à l'adresse suivante :

12-Bénéficier de conseils pendant un an d'une cellule d'écoute (IAPR) 08 00 85 50 50

REMARQUE IMPORTANTE :

Toutes ces informations sont contenues en détails dans le livret "retraite" remis lors de la formation "je prépare ma retraite" ou sur le site Anoo dont l'accès est possible à condition d'en faire la demande tout au long du TPS si l'on est en mécénat de compétence et via un portail dédié.